

# Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin

Axe de recherche transversal

« Sociétés Numériques »

Avec le soutien financier du CPER DI2L2S

## Journée d'études

### Usage imposé de dispositifs électroniques

3 novembre 2016

LINA (bâtiment 34), Faculté des Sciences et des Techniques, 2, rue de la Houssinière, Nantes

Anecdotique il y a quelques années, l'usage de dispositifs électroniques est en train de devenir incontournable pour la majorité des personnes : à l'école, au travail, dans la vie personnelle, dans ses rapports avec l'administration, etc.

Cette journée d'études permettra d'aborder plusieurs aspects de cette nouvelle problématique.

L'accès aux dispositifs électroniques et leur facilité d'usage seront questionnées. En effet, une part de la population est constituée de personnes éloignées des technologies (personnes non équipées en dispositifs électroniques ou avec accès limité à ces dispositifs, personnes handicapées, personnes vieillissantes). Ces populations rencontrent des problèmes d'accessibilité à différents degrés. Elles peuvent être incapables d'utiliser seules des dispositifs électroniques ou encore mal utiliser certaines applications sans en avoir conscience et donc ne pas arriver au résultat escompté. Des recherches sont menées pour améliorer l'accessibilité des nouvelles technologies et faire évoluer normes et recommandations. Il s'agit également de s'interroger sur les tensions en jeu lorsqu'un individu choisit d'utiliser des dispositifs qui l'amènent de s'exposer (tels les réseaux sociaux).

L'usage imposé de dispositifs électronique sera ensuite examiné en fonction des contextes d'usage.

L'administration a tendance à imposer l'usage de dispositifs électroniques, à l'exclusion d'autres canaux. À titre d'exemples, depuis une dizaine d'années le vote électronique est l'unique mode de vote dans certaines communes, l'inscription à Pole Emploi ne peut être réalisée que par internet ; et cette année le gouvernement a annoncé que la déclaration des revenus supérieurs à un certain seuil devrait être obligatoirement réalisée par internet dès 2016.

Au travail, des dispositifs électroniques s'interposent dans les rapports entre des personnes. Dans certaines universités, par exemple, il est devenu obligatoire d'utiliser des applications de gestion de tickets pour solliciter les interventions des services techniques. De nouveaux types d'emplois ont également émergé : des salariés sont chargés d'aider les usagers à utiliser un dispositif électronique qui leur est imposé (tel l'enregistrement automatisé maintenant en vigueur dans la plupart des aéroports).

Une dimension juridique apparaît *in fine*. En effet, nombre de dispositifs sont des Systèmes Inévitables Numériques (SIN) : l'utilisateur ne dispose pas de trace de ses interactions avec ces dispositifs. En cas de dysfonctionnement, l'utilisateur ne peut prouver sa bonne foi. Dans certains cas, le coût du dysfonctionnement pèse sur lui. Dans le secteur des transports, par exemple, il peut

arriver qu'un utilisateur oblitère un ticket électronique mais que cette oblitération, mal enregistrée, ne soit pas visible par le contrôleur. Dans ce cas, le contrôleur peut infliger une amende pour non-oblitération.

Ces usages imposés peuvent faire naître un sentiment de perte de contrôle déstabilisant les personnes.

Cette journée d'études a pour objectif d'examiner cette problématique au prisme de plusieurs disciplines issues des sciences humaines et des sciences dures. Il s'agit d'initier des pistes de réflexions voire de collaborations nouvelles.

---

**Réservation** (gratuite mais **obligatoire**) : [ICI](#)

#### **Localisation**

[Accès](#) au LINA

[Plan](#) du campus

#### **Arrivée décalée**

L'entrée du bâtiment est gérée uniquement par badges et il n'y aura plus d'accueil après 9h25.

Toutefois, il sera possible d'accéder à l'amphithéâtre en téléphonant ou en envoyant un SMS (de préférence) au 06 25 17 59 19.

---

#### **Comité de programme**

Chantal Enguehard, LINA, Université de Nantes

Benjamin Hervy, Pôle numérique - MSH Ange-Guépin, Nantes

Matthieu Quantin, IRCCYN, Université de Nantes

#### **Soutiens**

Laboratoire Informatique de Nantes Atlantique (UMR 6241)

Laboratoire « Droit et Changement Social » (UMR 6297)

Département d'Informatique de l'Université de Nantes

---

## PROGRAMME

— 9h00 —

Accueil avec café, thé, etc.

— 9h25 —

Chantal Enguehard, Laboratoire Informatique de Nantes Atlantique, Université de Nantes  
Mot d'introduction

— 9h30 à 12h —

**Emilie Poirson**, Institut de Recherche en Communications et Cybernétique de Nantes

*Accessibilité universelle : concevoir pour tous*

**Gabriel Michel**, Laboratoire de Psychologie Ergonomique et Sociale pour l'Expérience utilisateurs (PErSEUs), Equipe Transdisciplinaire sur l'Interaction et la Cognition (ETIC)

*Accessibilité et variété humaine*

**Pierre-Antoine Chardel** et **Armen Khatchatourov**, Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles - Institut Mines-Télécom / Télécom Ecole de Management, Paris

*Le jeu de la contrainte et de la reconnaissance à l'ère numérique*

— 14h - 16h30 —

**Laurence Favier**, Groupe d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en Information et Communication, Université de Lille

*Intérêt et limites de l'idée de la "culture numérique" (digital literacy)*

**Gérard Valenduc**, Chaire Travail-Université, Université de Louvain-la-Neuve (UCL)

*Les inégalités numériques dans le travail*

**Paul-Anthelme Adele**, Laboratoire Droit et Changement Social, Université de Nantes et **Chantal Enguehard**

*Analyse juridique d'un nouveau concept : les Systèmes Inéquitables Numériques (SIN)*

— 16h30-16h45 —

Chantal Enguehard, LINA, Université de Nantes

Clôture de la journée

---